

Les grandes étapes à suivre dans cette démarche. Veuillez noter que les dates indiquées sont les dates butoir et qu'elles sont ici indiquées qu'à titre d'information. Les étapes du processus peuvent être réalisées auparavant.

- 31 mars : date limite pour les enseignantes et les enseignants de faire connaître leurs intentions d'année sabbatique, sans solde ou parentale auprès des Ressources humaines ;
- 3 avril : date limite pour la direction de communiquer au Comité du personnel de l'école (ou au personnel en cas d'absence de Comité du personnel)
 - a) la liste des enseignantes et enseignants de retour en 2017-18 ;
 - b) la fiche de dotation du personnel ;
 - c) le formulaire d'intentions professionnelles des enseignants pour l'année 2017-18.
- 7 avril : retour du formulaire d'intentions professionnelles des enseignants pour l'année 2017-18 dûment rempli (avec copie facultative à la représentante ou représentant syndical de l'école) ;
- 12 avril : présentation d'une première ébauche d'affectation par la direction de l'école au Comité du personnel (par écrit) ;
- 17 avril : recommandations du Comité du personnel à la direction de l'école au sujet de l'ébauche d'affectation ;
- 20 avril : réponse par écrit de la direction de l'école aux recommandation du Comité du personnel ;
indication à la direction des Ressources humaines de la présence de personnel enseignant en surplus pour mise à pied pour l'année 2017-18 ;

- 21-23 avril : Préparation des affichages de la première ronde
- 25 avril : Première ronde d'affichage ;
- 25 avril : date limite de mise à pied ;

Veuillez noter qu'une seconde section de dotation (projet éducatif, fonds d'éducation [EF], etc.) vous sera adressée dans le courant du mois d'avril. Toutefois, aucune autre forme de dotation en orthopédagogie et désignation Q et R est envisagée pour cette année. La dotation pour les aides pédagogiques (spécialisés, Premières Nations, orthophonie, etc.) vous parviendra durant le mois de mai.

En raison de la restauration des articles de la Convention collective d'avant 2002, la confection de la dotation pour chaque établissement pour l'année 2017-18 a été un véritable défi. La fiche que vous venez de recevoir tient compte des informations connues et officielles en possession, à date, par le bureau central. Je désire vous remercier pour votre flexibilité et votre professionnalisme.

Demeurant à votre disposition, je vous prie de croire, chères et chers collègues, en ma considération.

Bertrand Dupain
Directeur général